

Executive Summary Benchmark Swiss-DRG

Pour calculer le 25e percentile en tant que valeur de référence pour le benchmark (BM), la Communauté d'achat HSK a obtenu 154 données ITAR_K® de 162 hôpitaux au total. Après vérification de la plausibilité des données des prestations et coûts et exclusion de cliniques pour non-envoi de données ou envoi retardé, 147 hôpitaux ont été intégrés au benchmark. Par rapport au dernier benchmark (année tarifaire 2021), le nombre d'hôpitaux a augmenté de 12, car HSK a décidé d'intégrer les fournisseurs de prestations avec un casemix en dessous de 100.

Le benchmark HSK est basé sur les coûts et repose sur des comparaisons entre établissements représentatives à l'échelon national : 25 cantons, plus que 95 pour cent du case-mix dans le domaine de l'assurance obligatoire des soins. Toutes les catégories OFS ont été prises en compte.

La valeur du benchmark basée sur les coûts d'exploitation pour l'année tarifaire 2023 sans le renchérissement est de 9'406 francs sur le 25e percentile avec pondération selon le nombre d'hôpitaux.

Pour déterminer les prix, la Communauté d'achat HSK procède chaque année tarifaire à une procédure de benchmarking à deux niveaux :

- 1^{er} niveau : calcul de la valeur du benchmark basée sur les comparaisons des coûts d'exploitation
- 2^e niveau : négociations tarifaires individuelles en tenant compte des particularités et de la situation spécifique de chaque hôpital. Pour ce niveau, HSK constitue 7 groupes d'hôpitaux homogènes (clusters) sur la base de variables telles que le nombre de DRG utilisés, la taille des hôpitaux ou l'intensité du traitement (CMI).

Pour différencier les prix, HSK utilise les clusters qui en résultent et la fourchette de prix correspondante. Celle-ci est définie pour chaque cluster sur la base des prix actuels :

Cluster	Fourchette pour le BM	Catégories d'hôpitaux HSK (cluster)
	jusqu'à 13% env.	1 Prestataires de soins finaux (hôpitaux universitaires)
	jusqu'à 3% env.	2 Prestataires de soins finaux (hôpitaux avec prise en charge centralisée)
	jusqu'à 11% env.	3 Hôpitaux pédiatriques
	Jusqu'à 3% env.	4 Hôpitaux avec prise en charge centralisée
	Jusqu'à 2% env.	5 Hôpitaux de soins de base
	Valeur BM HSK 9'406 francs	
	inférieur d'au moins 1%	6 Hôpitaux sans urgences (cliniques spécialisées et hôpitaux de soins de base) 7 Maisons de naissance

Cette approche différenciée permet à la Communauté d'achat HSK d'instaurer, sur la base de données, les conditions de mise en œuvre de l'autonomie tarifaire selon la loi sur l'assurance maladie (LaMal) et de mener les négociations tarifaires de manière à trouver une solution.